



QUAND LA TRAME VERTE ET BLEUE PREND  
DE NOUVELLES COULEURS



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

FRANCE  
NATION  
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer

# Le Fonds vert : un outil financier au service des Trames écologiques

Simon Trauet (DGALN) et Frédéric Leray (DGPR)

  
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
OFB  
OFFICE FRANÇAIS  
DE LA BIODIVERSITÉ

  
PATRIMOINE  
NATUREL  
UN PAYS, UN HERITAGE  
UN BOUT DE FRANCE

  
centre de ressources  
Trame verte  
et bleue

JOURNÉE D'ÉCHANGES TECHNIQUES  
4 AVRIL 2023

# LE FONDS VERT pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires



2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets pour soutenir les projets des collectivités et de leurs partenaires publics ou privés.

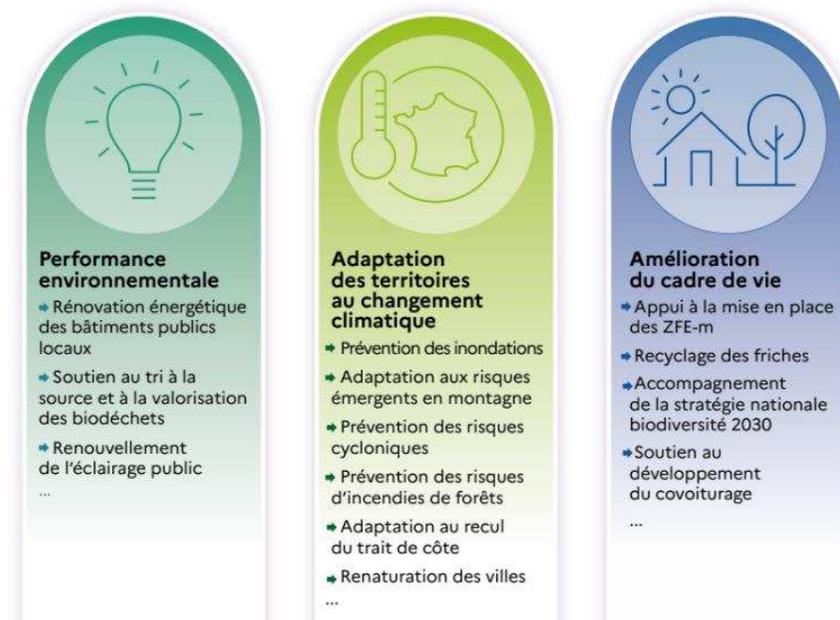
Une simplicité d'accès aux financements du Fonds vert **dès à présent**: aides disponibles sur [Aides-Territoires](#) avec les liens pour accéder aux formulaires **Démarches simplifiées** pour saisir sa demande d'aide et suivre l'instruction de son dossier.

Un **objectif** : démarrer un maximum de projets dès 2023 avec l'ambition que chaque projet se traduira en termes d'**impact environnemental**

## 3 axes déclinés en 13 mesures

- performance environnementale
- adaptation du territoire au changement climatique
- **amélioration du cadre de vie**

+1 mesure transverse pour un accompagnement adapté avec un **soutien en ingénierie** (animation)



QUAND LA TRAME VERTE ET BLEUE PREND DE NOUVELLES COULEURS  
JOURNÉE D'ÉCHANGES TECHNIQUES  
4 AVRIL 2023

# Rétablir les continuités écologiques

## Axe III – Amélioration du cadre de vie - accompagnement de la SNB 2030



### Objectifs

- **Restaurer les continuités écologiques** et donc contribuer à la trame verte en métropole et à la trame verte et bleue en Outre-Mer par **résorption des obstacles (points noirs)**. Répondre ainsi à l'objectif national de **résorption de la moitié des points noirs prioritaires identifiés par chaque région d'ici 2030**.

### Projets éligibles

- Projet sur infrastructures linéaires de transport (y compris celles de l'Etat) : passages à faune, désenrillagement, signalisation, etc.
- En milieu agricole ou forestier : restauration de milieu dégradé, îlots de vieux bois (trame vieux bois), projet de plantation de haies, d'arbres, de bandes enherbées, projet de mares et autre IAE...
- Projet de rétablissement de la trame noire : suppression ou modification de l'éclairage pour la biodiversité.
- Projet sur trame marine ou littorale.
- Outre-mer : effacement de seuil ou barrage sur cours d'eau, restauration de berge et ripisylve.



Restauration des pelouses marnicoles – CEN Champagne-Ardennes



RICE du Pic de Midi et Trame noire – PN des Pyrénées



Plantations de haies et bandes enherbées – PNR Caps et Marais d'Opale



QUAND LA TRAME VERTE ET BLEUE PREND DE NOUVELLES COULEURS  
JOURNÉE D'ÉCHANGES TECHNIQUES  
4 AVRIL 2023

# Rétablir les continuités écologiques

## Axe III – Amélioration du cadre de vie - accompagnement de la SNB 2030



### Priorités/critères

- Projets de résorption des principaux obstacles, identifiés comme prioritaires à l'échelle régionale. Une grille de hiérarchisation sera mise à disposition ultérieurement (en cours avec Cerema).
- Au regard des milieux impactés (corridors d'importance nationale, régionale ou infra-régionale identifiés au schéma régional (ou équivalent) et des espèces concernées (protégées, liste rouge, PNA)
- Sont exclus les points noirs à la trame bleue (couverts par les AE), sauf pour les OM, et les projets de trame urbaine qui relèvent de la mesure « renaturation des villes et des villages ».



QUAND LA TRAME VERTE ET BLEUE PREND DE NOUVELLES COULEURS  
JOURNÉE D'ÉCHANGES TECHNIQUES  
4 AVRIL 2023

# Renaturation des villes et des villages

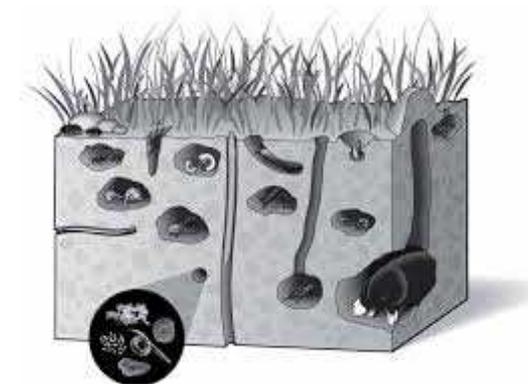
## Axe II – adaptation du territoire au changement climatique

### Objectif

- **Améliorer la résilience des villes et villages** face au **changement climatique** via des **solutions d'adaptation fondées sur la renaturation** des espaces urbanisés.

**Projets éligibles** Opérations (ou études et diagnostics préalables à celles-ci) misant sur :

- **La renaturation des sols** (ex : végétalisation de pleine terre d'anciens parkings)
- La présence de **l'eau et des milieux humides** (ex : découverte de cours d'eau)
- La **végétalisation** des bâtiments et équipements publics (ex : agriculture urbaine sur toiture)



### Priorités/critères

- Caractérisation de la **vulnérabilité du territoire**, **efficacité** des solutions mises en place, **co-bénéfices environnementaux** (**biodiversité, trame brune/trame urbaine, stockage carbone...**) et **sociaux** (espaces verts accessibles, agriculture urbaine...), inscription dans un **projet d'aménagement durable intégrateur** (EcoQuartier, ACV/PVD, QPV...)

# Rénover les parcs de luminaires d'éclairage public

Axe I – Renforcer la performance environnementale des collectivités



## Objectifs

- Transformer au moins 10% du système d'éclairage public du parc, sans en attendre l'obsolescence
- Eclairer mieux : en n'éclairant pas vers le ciel (limitation du flux lumineux au-dessus de l'horizontal), en limitant le flux dispersé sur les côtés, en utilisant des températures de couleur proche du jaune ou du blanc chaud pour éviter le spectre de lumière bleu dangereux pour la rétine
- Eclairer utile : en limitant le flux lumineux atteignant la surface (densité surfacique de flux lumineux installé)



QUAND LA TRAME VERTE ET BLEUE PREND DE NOUVELLES COULEURS  
JOURNÉE D'ÉCHANGES TECHNIQUES  
4 AVRIL 2023

# Rénover les parcs de luminaires d'éclairage public

Axe I – Renforcer la performance environnementale des collectivités



Pour qui ?

- Communes avec priorité pour les moins de 10 000 habitants et leurs EPCI (20 000 habitants pour les communes ultra-marines)
- EPCI dont le projet concerne en priorité leurs communes de moins de 10 000 habitants
- Syndicat d'énergie ou Syndicat d'éclairage dont le projet concerne en priorité leurs communes de moins de 10 000 habitants

=> Attention critère « par commune » pas en cumul



QUAND LA TRAME VERTE ET BLEUE PREND DE NOUVELLES COULEURS  
JOURNÉE D'ÉCHANGES TECHNIQUES  
4 AVRIL 2023

# Rénover les parcs de luminaires d'éclairage public

Axe I – Renforcer la performance environnementale des collectivités



## Que finance-t-il ?

- Les études de diagnostic territorial destiné à élaborer des stratégies d'extinction en cœur de nuit et/ou de création de trame noire.
- Les subventions d'ingénierie (maitrise d'œuvre ou la maitrise d'ouvrage déléguée) et d'études préalables au dimensionnement du parc de luminaire à condition que le porteur de projet ne bénéficie pas d'un programme ACTEE.
- Les investissements pour l'achat de nouveaux luminaires ainsi que des mats destinés à porter ces luminaires.
- Les investissements pour les travaux de génie civil destinés à l'installation des mats.
- Les investissements pour le changement des réseaux électriques alimentant les mats à l'exception de l'enfouissement des réseaux existants.



QUAND LA TRAME VERTE ET BLEUE PREND DE NOUVELLES COULEURS  
JOURNÉE D'ÉCHANGES TECHNIQUES  
4 AVRIL 2023

# Rénover les parcs de luminaires d'éclairage public

Axe I – Renforcer la performance environnementale des collectivités



Quels critères de priorisation ?

- rénovation accélérée du parc d'éclairage public ancien (+ de 25 ans) ou un remplacement des parcs à obsolescence accélérée (parcs ultramarins).
- diminution du nombre de points lumineux.
- baisse importante de la puissance installée (d'au moins 25%).
- mise en place de l'extinction en cœur de nuit ou mise en place d'appareils intelligents n'éclairant qu'au passage d'un piéton ou d'un véhicule en approche.
- recours aux technologies utilisant des énergies renouvelables (alimentation à l'énergie solaire...) et/ou ayant une durée de vie, calculée à 25°C, supérieure ou égale à 75 000 heures.
- plus grande protection de la biodiversité (T°K).



QUAND LA TRAME VERTE ET BLEUE PREND DE NOUVELLES COULEURS  
JOURNÉE D'ÉCHANGES TECHNIQUES  
4 AVRIL 2023



Toutes les aides au titre du Fonds vert sont accessibles sur la plateforme **Aides-territoires**, service public en ligne de référence qui permet aux collectivités de trouver des aides financières et en ingénierie pour donner vie à leurs projets (celles de l'Etat, des collectivités, de la Banque des territoires...).



**Aides-territoires** est l'outil unique pour rechercher les aides du Fonds vert et effectuer la demande d'aide en ligne grâce au lien vers le formulaire **Démarches simplifiées** qui figure dans chaque fiche d'aide.



La plateforme Démarches Simplifiées permet de suivre l'avancement de l'instruction des dossiers déposés.



# Merci de votre attention

Simon Trauet (DGALN) et Frédéric Leray (DGPR)



QUAND LA TRAME VERTE ET BLEUE PREND DE NOUVELLES COULEURS  
JOURNÉE D'ÉCHANGES TECHNIQUES  
4 AVRIL 2023